



Printemps 2003

**SCIENCES PO**

# ***LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES PO***

***UN ENJEU CENTRAL POUR L'INSTITUTION QUI CONDUIT A UNE EVOLUTION RADICALE DE SES POLITIQUES  
DE RECHERCHE, DE FORMATION, DE DOCUMENTATION ET D'EDITION***

***les dossiers  
Sciences Po  
thématiques***

## Sommaire

---

<b>L'irruption de la compétition internationale</b>	<b>p 3</b>
- La compétition internationale : une réalité	p 3
- La compétition internationale : une opportunité	p 4
<b>Garantir la lisibilité et l'internationalisation de nos formations</b>	<b>p 5</b>
- La lisibilité des cursus de formation	p 5
- L'internationalisation du contenu de nos formations	p 6
<b>Assurer la mixité et la mobilité des étudiants</b>	<b>p 7</b>
- Constituer un réseau international	p 7
- Créer les conditions nécessaires à la mobilité des étudiants	p 7
- L'année obligatoire à l'étranger et le semestre « hors les murs »	p 8
- La mixité au sein de Sciences Po	p 8
<b>Faire de la recherche une force de frappe internationale</b>	<b>p 9</b>
- Renforcer l'encadrement administratif de la recherche	p 9
- Donner à la recherche les moyens nécessaires à son rayonnement	p 10
<b>Elever les services rendus par la bibliothèque et les services de documentation aux standards internationaux</b>	<b>p 10</b>
- Une excellente bibliothèque sur le plan européen	p 10
- Des investissements considérables	p 11
<b>Des résultats très encourageants</b>	<b>p 11</b>
- Une attractivité très forte pour les étudiants étrangers	p 11
- L'évaluation positive de nos partenaires académiques, publics et privés	p 12

## De l'ouverture internationale à la compétition internationale

Depuis sa création en 1872, Sciences Po a toujours été un espace intellectuel ouvert aux influences internationales. De très nombreux étudiants étrangers y ont été accueillis et des liens forts ont été tissés avec les universités étrangères.

Depuis quelques années, l'objectif de Sciences Po est de passer de l'ouverture internationale à l'intégration internationale. Ce véritable changement de paradigme suppose une parfaite lisibilité de notre offre de formation et le rayonnement de notre recherche hors de nos frontières.

Et c'est à l'aune de la comparaison, donc de la compétition, que l'on peut mesurer l'attractivité et la performance des cursus de formation initiale et continue déployés, des programmes de recherche développés et des services apportés à notre communauté académique et scientifique. Sciences Po est entré de plain pied dans cette nouvelle étape.

---

## L'IRRUPTION DE LA COMPETITION INTERNATIONALE

---

### La compétition internationale : une réalité

---

**Dans tous les pays, développés ou non, la qualité des systèmes éducatifs est aujourd'hui considérée comme un élément essentiel de la compétitivité de l'économie et du niveau de développement social.** L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle croissant dans le rayonnement et l'attractivité des Etats sur la scène internationale.

**En France, la prise de conscience de cette réalité a été relativement tardive.** Elle n'en a été que plus vive lorsque les statistiques sur l'accueil des étudiants étrangers ou le nombre de citations des publications scientifiques françaises dans les revues et ouvrages de référence, par exemple, ont montré un fort recul de l'attractivité des universités françaises.

En Europe, l'espace européen de la recherche et l'espace européen de l'enseignement supérieur ont été lancés avec la même conviction : **l'Europe ne tiendra son rang politique, économique et social dans le monde que si ses systèmes universitaires (formation et recherche) sont performants.**

**L'enseignement supérieur et la recherche sont largement inclus dans le processus actuel de mondialisation.** Cela signifie que dans ces domaines, **la compétition est devenue une réalité exigeante, rude.** Elle s'exprime très simplement : comment attirer les meilleurs étudiants, professeurs et chercheurs ? Comment assurer sur les marchés du travail la reconnaissance de la valeur des diplômes délivrés ? Comment constituer des équipes de recherche innovantes, fécondes et reconnues dans leur domaine ? Comment garantir la qualité, évaluée aux standards internationaux, des centres de ressources documentaires ? Comment permettre à la pensée scientifique nationale d'être connue, comprise et prise en considération, notamment à travers l'édition ?

**Cette compétition vaut entre les systèmes d'enseignement nationaux ou régionaux :** comment ne pas mentionner l'avance indiscutée des Etats-Unis dans tous les domaines ? Comment ne pas noter la montée en puissance rapide de l'enseignement supérieur et de la recherche chinois, indien ? Comment ne pas voir que bien des pays émergents ont massivement investi dans leurs universités, au Brésil, à Singapour, à Taiwan, en Corée du Sud ?

Cette compétition vaut tout autant entre les établissements universitaires et se trouve particulièrement favorisée par la mobilité croissante des étudiants, des enseignants et des chercheurs, qui n'hésitent pas à comparer les services et prestations apportées par les établissements avant de choisir, ou non, d'y passer un temps plus ou moins long. Les établissements eux-mêmes sont de plus en plus mobiles. Ce sont ainsi plusieurs grandes universités américaines qui ont pris pied en Europe ou sur d'autres continents, tentant de drainer directement sur place les meilleurs étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs.

La mondialisation des économies a eu des effets considérables sur les attentes des recruteurs, qu'ils soient privés ou publics. La capacité à travailler avec et au sein d'équipes humaines plurinationales, avec des visions du monde variées, des habitudes de travail différentes et des codes sociaux distincts est devenue un atout indispensable à la réussite. Les établissements d'enseignement supérieur ont donc dû adapter la formation de leurs étudiants à ces nouvelles exigences internationales.

## **La compétition internationale : une opportunité**

---

Le changement radical du monde, et plus particulièrement les effets conjugués de la globalisation des économies, de l'explosion du secteur privé, du développement de l'Europe politique, institutionnelle, juridique et régulatrice, la substitution croissante des collectivités locales à l'Etat et l'affaiblissement de ce dernier dans l'étendue de ses compétences comme dans l'efficacité de ses moyens d'action, nous a amené à adapter les missions et le positionnement de Sciences Po. Ne pas tirer les conclusions de cette nouvelle donne aurait constitué l'assurance de notre enfermement dans le localisme français. Bref, Sciences Po avait le choix entre l'intégration internationale ou le déclin en tant qu'établissement reconnu d'enseignement supérieur et de recherche. Relever le défi de la compétition internationale s'imposait pour plusieurs raisons.

Etre un grand établissement universitaire international permet, en premier lieu, d'offrir aux diplômés des débouchés scientifiques et professionnels à l'échelon international. Il n'est guère de marchés du travail nationaux pour les jeunes diplômés de haut niveau. Le manque de reconnaissance internationale d'un établissement nuit directement à ses diplômés.

Cela permet également d'attirer un grand nombre d'étudiants étrangers, étudiants qui comptent parmi les meilleurs du monde. Accueillir ces étudiants à Sciences Po renforce l'excellence de l'évaluation de l'institution sur la scène universitaire internationale. La progression du nombre et de la qualité des étudiants étrangers que Sciences Po sélectionne constitue un indicateur de notre performance et de la valeur de notre formation.

Se positionner dans le champ de la compétition internationale contribue aussi au brassage intellectuel. C'est un excellent moyen de favoriser l'innovation dans les méthodes pédagogiques, d'enrichir la formation des étudiants français par le contact avec des étudiants d'origines différentes, qui ont des approches différentes, des méthodologies différentes, des connaissances différentes...

Enfin, Sciences Po, grâce à ses 4 missions et à son statut, est particulièrement bien placé pour tirer profit de la compétition internationale. Sciences Po, c'est en effet la réunion de deux institutions d'excellence : la Fondation Nationale des Sciences Politiques et l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Leur symbiose permet à Sciences Po de mener de front 4 missions fondamentales et indissociables : la formation initiale et continue, avec l'IEP Paris, la recherche, avec les 8 centres de recherche de Sciences Po et son Ecole Doctorale, la documentation, avec la bibliothèque de Sciences Po, qui est la plus importante bibliothèque d'Europe continentale en sciences sociales et humaines, et enfin l'édition, avec les Presses de Sciences Po. Très peu d'établissements d'enseignement supérieur français savent mettre en oeuvre de telles synergies entre ces 4 missions, qui sont autant de composantes essentielles de la qualité et du prestige d'une institution universitaire sur la scène internationale.

Si l'on veut défendre la place de **l'enseignement supérieur français dans le monde et le rayonnement de la France**, si l'on ne souhaite **pas disparaître de la scène internationale** au profit des universités asiatiques ou américaines, si l'on pense qu'il est important de favoriser le **débat intellectuel et la confrontation des idées** et si enfin on admet qu'il est important de **préserver le savoir en tant que «bien public»** échappant aux strictes logiques de marchandisation, **alors il convient de relever le défi de la compétition internationale. C'est pour Sciences Po une mission de service public.** Le statut de Sciences Po a d'ailleurs donné à l'établissement la liberté et l'autonomie nécessaires pour conduire, de son propre chef, une politique volontariste dans ce domaine.

---

## **GARANTIR LA LISIBILITE ET L'INTERNATIONALISATION DE NOS FORMATIONS**

---

### **La lisibilité des cursus de formation**

---

Jusqu'à la réforme des études et de la scolarité, décidée en 1999 et mise en œuvre à la rentrée 2000, la situation des cursus académiques à Sciences Po était **pour le moins paradoxale**. Le Diplôme, qui pouvait être **acquis à Bac+ 3** par les élèves admis rue Saint-Guillaume dans la foulée du Bac, était **cependant considéré comme équivalent à un bac+5** en comparaison du niveau des diplômes nationaux. Mais cette lecture purement conventionnelle était d'autant plus complexe que s'ajoutait le fait que nos étudiants pouvaient obtenir leur diplôme à des âges très différents, après des cursus académiques variés pouvant aller de 3 à 6 ou 7 années d'études supérieures.

La notoriété de Sciences Po et les spécificités du système éducatif français permettait toutefois à la situation particulière du Diplôme d'être comprise en France. Hors de nos frontières, la confusion régnait d'autant plus que le positionnement des DEA, DESS et des doctorats conduisait faussement nos interlocuteurs internationaux à voir Sciences Po comme une institution essentiellement « undergraduate ».

**Le déploiement de nos formations du Bac au doctorat et le positionnement clair du Diplôme d'établissement à bac+5, l'équivalent d'un Master**, étaient devenus nécessaires pour gagner en **lisibilité sur la scène internationale** et multiplier ainsi les **partenariats avec les meilleures universités** dans le monde ; nécessaires aussi pour **conduire des diplômés** plus « homogènes » en termes d'âge vers les marchés du travail ; nécessaires enfin pour **approfondir la formation dispensée** aux élèves et établir clairement que le diplôme de Sciences Po « se suffit en soi ».

Dès l'automne 2000, le **passage à une scolarité** menant au diplôme d'établissement organisée en 2 cycles et **se déroulant sur 5 années**, la **montée en puissance de l'Ecole doctorale** et la **création de l'Ecole des DESS d'entreprise** ont permis à Sciences Po de **s'inscrire dans les standards européens et internationaux de l'enseignement supérieur**.

Cette lisibilité retrouvée a été **acquise alors que s'esquissait seulement le processus d'harmonisation européenne des diplômes**, lancé à la Sorbonne en mai 1998, consacré à Bologne en 1999 puis à Prague en 2001. Ce processus doit conduire toutes les universités européennes à

organiser leurs cursus en trois étapes selon un système d'abord dénommé 3/5/8 (Bac +3 / Bac +5 / Bac +8) puis LMD (Licence / Master / Doctorat). En France, la mise en œuvre du nouveau système est organisée pour les diplômes nationaux par des textes réglementaires de 2002. Elle s'étendra de la rentrée 2003 pour quelques universités aux rentrées 2006 ou 2007. **Sciences Po aura donc eu 3 à 7 années d'avance sur l'ensemble des systèmes d'enseignement supérieur français** pour ses diplômes d'établissement. La transformation des DEA et des DESS en Masters devrait être accomplie à la rentrée 2004.

D'ores et déjà, la **délivrance de doubles diplômes**, 4 Masters d'établissement avec l'université de Columbia à New York, Johns Hopkins à Baltimore, la Freie Universität à Berlin, l'Université de Saint Gall en Suisse ou encore la London School of Economics **consacre notre reconnaissance sur la scène internationale et notre pleine intégration dans le cercle des plus grands établissements universitaires.**

## **L'internationalisation du contenu de nos formations**

---

Le projet éducatif de Sciences Po a toujours été de **permettre aux jeunes diplômés de comprendre le monde dans lequel ils vivent afin qu'ils y exercent des responsabilités** comme professionnels, comme citoyens et comme membres actifs de leur communauté sociale. Il est impensable, dans le contexte de la mondialisation et de la construction européenne, de délivrer une formation qui se limiterait à une perspective purement hexagonale et qui ne fournirait pas aux élèves les outils pour comprendre et vivre pleinement les transformations à l'œuvre dans le monde.

**Le contenu des enseignements** a été donc profondément réformé pour adopter encore plus systématiquement qu'auparavant **des perspectives comparatives et internationales**. Par exemple, en 1<sup>er</sup> cycle, les cours d'histoire portent très largement sur l'Europe et les relations internationales. Les enseignements de droit et science politique sont comparatistes et s'inscrivent dans le cadre de l'Union européenne. En cycle du diplôme, les enseignements fondamentaux portant sur l'économie, l'« espace mondial » et les « enjeux politiques » mais aussi un nombre important d'enseignements à option offrent une **approche pluridisciplinaire des grandes questions internationales**.

**La pratique des langues** est également un outil indispensable et tous les étudiants ont l'obligation d'en étudier deux en plus de leur langue maternelle. Un nombre croissant d'entre eux en apprennent d'ailleurs une troisième et souvent, leur choix se porte sur des langues rarement enseignées en France comme l'arabe, le japonais, le chinois ou le russe.

De plus, **les enseignements fondamentaux ou optionnels sont fréquemment dispensés dans des langues autres que le français**. Ils constituent ainsi autant d'entraînements à exprimer une pensée complexe, à débattre et à convaincre dans une langue qui n'est pas la langue maternelle.

**Enfin, depuis octobre 2000, le premier cycle de Sciences Po comprend 3 campus situés en région et qui sont des lieux d'intégration internationale par excellence** : dotés chacun d'une forte identité culturelle, ils accueillent à parité des étudiants français et internationaux et leur proposent une formation multilingue dans un environnement multiculturel. Les étudiants ont la possibilité de se spécialiser sur une aire géographique particulière :

- pays de l'Europe centrale et orientale à Dijon ; les langues de travail y sont le français et l'anglais et les étudiants y étudient également au moins une langue slave ou le hongrois ;
- pays germanophones à Nancy ; les langues de travail y sont l'allemand, le français, et l'anglais ;
- péninsule ibérique et monde latino-américain à Poitiers ; les langues de travail y sont l'espagnol, le portugais, le français et l'anglais.

---

## ASSURER LA MIXITE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS

---

### Constituer un réseau international

---

La valeur ajoutée de l'internationalisation des enseignements et de la pratique des langues resterait limitée si la formation demeurait dans une enclave française sans que les élèves puissent se confronter aux réalités internationales. La **constitution d'un réseau de partenaires** dans les différentes régions du monde s'est donc avérée indispensable pour assurer la mobilité des étudiants.

La création d'une **Direction des Affaires Internationales et des Echanges (DAIE)** dès 1996 et sa rapide prise d'ampleur ont permis **d'étendre la présence de Sciences Po dans le monde entier et d'animer un réseau qui compte aujourd'hui près de 250 universités partenaires**, parmi les plus prestigieuses. Les 12 chargés de mission et les 4 correspondants permanents à l'étranger ont la responsabilité, chacun dans une zone géographique spécifique, de **conclure et faire vivre des accords d'échange** avec des universités, d'organiser des **programmes de coopération académique** et de **rendre possible le départ des étudiants de Sciences Po** en leur trouvant des lieux d'accueil pour des séjours d'études ou des stages dans ces régions. Les services de la DAIE **mènent sur le terrain la promotion de Sciences Po** afin d'y attirer les meilleurs étudiants internationaux.

En étroite collaboration avec la DAIE, la direction de l'Ecole doctorale, la direction scientifique et les 8 centres de recherche participent à la **coopération scientifique** internationale et à la **mobilité des doctorants français, des enseignants-chercheurs et des chercheurs** ainsi qu'à l'**accueil de doctorants étrangers et de plus de 60 professeurs étrangers invités chaque année**.

**Sciences Po Avenir** (service des stages, de l'orientation professionnelle et du premier emploi) **propose également une gamme très étendue de stages à l'étranger**, en entreprises ou dans les administrations publiques.

### Créer les conditions nécessaires à la mobilité des étudiants

---

Offrir aux étudiants la possibilité d'effectuer des séjours d'études ou des stages à l'étranger et ouvrir largement les portes de Sciences Po aux étudiants internationaux n'aurait pas de sens si l'organisation de la scolarité ou si des questions pratiques et matérielles décourageaient les candidats au départ.

**La semestrialisation répond à des impératifs de flexibilité et de mobilité.** Elle favorise largement les échanges grâce à une organisation analogue dans la plupart des universités partenaires de Sciences Po. Elle permet également aux élèves de partir à l'étranger à différents moments du cursus et d'accueillir plus facilement des professeurs étrangers de premier plan qui ne pourraient abandonner leur établissement d'origine pendant une année entière.

Afin d'harmoniser l'évaluation des étudiants et de faciliter la reconnaissance entre les différents cursus et diplômes, **Sciences Po a mis en place le dispositif ECTS** (European Credit Transfer System) de transfert de crédits. Grâce à ce système, les **élèves de Sciences Po peuvent faire valider des enseignements suivis à l'étranger** tandis que les **élèves internationaux en échange voient leur séjour à Sciences Po intégré dans leur cursus** par leur université d'origine.

**Assurer l'égalité des étudiants** devant la formidable opportunité que représente une expérience à l'étranger est une priorité. Pour cela , **les étudiants qui rejoignent une université partenaire n'en payent pas les droits de scolarité**, même lorsqu'ils sont très élevés. **Tous les étudiants boursiers ou exonérés** des droits de scolarité à Sciences Po **conservent le bénéfice de ces aides** lorsqu'ils sont à l'étranger. De plus, le **Fonds de Mobilité Internationale** des étudiants finance des allocations supplémentaires sur critères sociaux et en fonction du différentiel de niveau de vie entre Paris et le pays de séjour.

Parallèlement, une attention particulière est portée aux conditions d'accueil et à l'intégration des étudiants internationaux. Les étudiants étrangers participent pleinement à la vie de Sciences Po : ils bénéficient d'un **programme de parrainage**, du **stage d'intégration** et sont **présents en grand nombre dans les associations de Sciences Po**, sans compter les syndicats étudiants. Au même titre que les étudiants français, ils ont **accès au système d'aide sociale et de bourses** de Sciences Po, ce qui n'est pas le cas dans le reste de l'enseignement supérieur français.

## **L'année obligatoire à l'étranger et le semestre « hors les murs »**

---

Confronter précocement et durablement les élèves à l'expérience personnelle d'un séjour hors de leur pays d'origine est fondamental. C'est pourquoi tous les étudiants entrés à Sciences Po à bac 0 ou bac+1 ont **l'obligation de passer la troisième année du cursus à l'étranger, soit en séjour d'étude, soit en stage**. En **cycle du diplôme, un semestre** sur quatre est entièrement libre de cours et doit être passé « hors les murs ». Les étudiants sont encouragés à **le passer hors de France**.

Les étudiants reviennent souvent de ces séjours longs profondément transformés. Pour beaucoup, il s'agit d'une première expérience hors du milieu national, familial et social qui se traduit par un gain de maturité et d'adaptabilité notable. Pour tous c'est un temps formateur de découverte, de curiosité intellectuelle, dédié au partage d'expériences, de cultures et de visions du monde différentes.

## **La mixité au sein de Sciences Po**

---

**1 686 des 5 718 étudiants de Sciences Po (chiffres de février 2003) sont des étudiants internationaux venant de toutes les régions du monde. Ils sont totalement intégrés aux cursus** des 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années et à l'Ecole doctorale. Ils assistent et participent aux cours et conférences aux côtés des étudiants français et dans les mêmes conditions. Tous bénéficient de l'impact que ce brassage interculturel a sur la **dynamique de groupe** dans les conférences, sur la **richesse des débats** qui ont lieu au cours des enseignements mais aussi sur les manières d'enseigner et de concevoir la relation étudiants-enseignants.

Parmi les étudiants internationaux présents à Sciences Po, certains viennent dans le cadre d'un échange universitaire ou en « candidat libre » et sont insérés pour un semestre ou deux. **Un nombre important et toujours croissant d'entre eux choisit d'étudier à Sciences Po jusqu'à l'obtention du Diplôme**. Cette tendance marque non seulement la **reconnaissance de la qualité de la formation, de son attractivité mais surtout de la valeur du Diplôme hors de nos frontières**.

---

## **FAIRE DE LA RECHERCHE UNE FORCE DE FRAPPE INTERNATIONALE**

---

Les activités de recherche sont l'une de ses missions essentielles de Sciences Po. Elles constituent par leur importance (nombre et taille des laboratoires, nombre de doctorants de l'Ecole doctorale par rapport à la taille de l'établissement, proportion de chercheurs par rapport aux enseignants-chercheurs) **un cas très remarquable et tout à fait particulier** dans la recherche universitaire pour ce qui concerne le domaine des sciences sociales.

En termes quantitatifs, Sciences Po dispose d'un potentiel considérable **qui en fait l'une des plus importantes institutions françaises en matière de recherche en sciences sociales : 8 centres de recherche** (dont 5 associés au CNRS) regroupant près de 230 chercheurs, enseignant-chercheurs et personnels administratifs<sup>1</sup> ; **une grande Ecole doctorale** proposant 7 DEA et regroupant 750 étudiants (250 en DEA et 500 en doctorat, pour la plupart accueillis dans les laboratoires dans le cadre de l'application de la charte des thèses).

Les centres de recherche et l'Ecole doctorale de Sciences Po jouissent d'une réputation internationale, notamment parce que cet établissement dispose d'une véritable **tradition pluridisciplinaire** articulée autour des **quatre grandes disciplines** qui y sont représentées : **la science politique, la sociologie, l'économie et l'histoire.**

Le dynamisme de l'Ecole doctorale et des centres de recherche et leurs productions sont autant d'indicateurs en termes de compétition internationale. L'étendue des champs d'études et disciplinaires de nos centres de recherche leur permet, à l'instar de toutes les grandes universités, de renforcer la réputation internationale de Sciences Po.

### **Renforcer l'encadrement administratif de la recherche**

---

Un effort important a été réalisé pour donner aux chercheurs et enseignants-chercheurs de Sciences Po des conditions de travail comparables à celles dont sont dotées les meilleures équipes de recherche dans les grandes universités.

Ainsi tous les centres de recherches et l'Ecole doctorale sont aujourd'hui pourvus d'un **secrétariat général** destiné à **décharger les chercheurs des tâches administratives** et de gestion, et à assurer une meilleure **valorisation des produits de la recherche** (publication, colloques, séminaire...).

Les lieux de travail, bureaux et salles de colloque, et l'équipement informatique ont été **considérablement améliorés**, comme, par exemple, lors de l'installation du CERI (Centre d'études et de recherches internationales) à l'Hôtel d'York, 56 rue Jacob. L'Ecole doctorale est désormais réunie dans un périmètre restreint autour du 199 boulevard Saint-Germain. Elle dispose de salles de cours et de libre service informatique ainsi que d'une bibliothèque de très grande qualité qui s'adresse spécifiquement aux enseignants et aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle.

---

<sup>1</sup> Les unités de recherche de Sciences Po rassemblent également près de **80 chercheurs associés, 20 chercheurs ou enseignants-chercheurs invités et 70 allocataires de recherche et doctorants** accueillis dans le cadre de l'application de la charte des thèses.

## **Donner à la recherche les moyens nécessaire à son rayonnement**

---

Les centres de recherche et l'Ecole doctorale sont dotés, malgré la contrainte budgétaire, de réels **moyens de fonctionnement**. Ceux-ci permettent notamment aux chercheurs et enseignants-chercheurs d'effectuer des **enquêtes de terrain**, de partir **enseigner à l'étranger**, de faire **traduire des travaux de recherche**, **d'aider à l'écriture en anglais** et de faire connaître la pensée française au-delà de nos frontières. Mais ils sont aussi nécessaires pour **accueillir dans des conditions convenables les professeurs invités**. Ce n'est que dans ces conditions que peut se créer une véritable socialité internationale, essentielle au **développement de réseaux internationaux de coopération scientifique** et, tout simplement, au **maintien de la reconnaissance et de la crédibilité de la recherche française en sciences sociales et humaines** aujourd'hui menacée.

L'Ecole doctorale **accentue en permanence sa dimension internationale**. Elle accueille 1/3 d'étudiants étrangers et de nombreux professeurs étrangers. **Elle incite fortement à la mobilité** de ses étudiants vers l'étranger et favorise les séjours de ses universitaires dans les universités partenaires. **Elle consolide les partenariats internationaux de Sciences Po** en organisant régulièrement des rencontres internationales de doctorants et de jeunes chercheurs, encadrés par leurs professeurs et leurs homologues étrangers. **Elle multiplie les double-doctorats et la participation de professeurs étrangers aux jurys de thèse**.

L'Ecole doctorale **affiche comme priorité de recherche les sujets ouverts à l'international et de type comparatif**, en particulier ceux qui portent sur l'Europe au sens large (intégrant l'Europe centrale et orientale et la Russie) et les Etats-Unis, mais aussi sur diverses aires géo-politiques, comme le monde arabo-musulman et l'Asie.

---

## ***ELEVER LES SERVICES RENDUS PAR LA BIBLIOTHEQUE ET LES SERVICES DE DOCUMENTATION AUX STANDARDS INTERNATIONAUX***

---

### **Une excellente bibliothèque sur le plan européen**

---

Comparée aux bibliothèques universitaires françaises, la bibliothèque de Sciences Po offre des atouts remarquables : une grande **richesse des collections**, un **niveau d'acquisition** d'ouvrages et d'abonnement à des périodiques très élevé, **une capacité d'accueil** et une **durée d'ouverture supérieure à la moyenne**.

A la fois bibliothèque de recherche et bibliothèque d'enseignement, elle est largement ouverte à un public extérieur à Sciences Po et notamment étranger. La politique d'acquisition a suivi l'internationalisation des besoins de la recherche et de la formation : le **nombre des ouvrages publiés en langues étrangères acquis est désormais plus important que celui des ouvrages publiés en français**.

Mais cette situation en apparence confortable, au regard des standards français, ne doit pas faire illusion : **les insuffisances de la bibliothèque apparaissent dès que l'on fait référence aux normes internationales**. Avec des publics internationaux et français désormais habitués aux standards des plus grandes bibliothèques au monde, il nous est impossible de nous contenter d'une référence

aux normes nationales. Les problèmes majeurs qui se posent concernent l'**accessibilité du fonds**, la **numérisation du catalogue**, les plages **horaires d'ouverture** au public, le développement des **ressources numériques**.

## **Des investissements considérables**

---

Des efforts majeurs ont été réalisés pour élever significativement le niveau des prestations de la bibliothèque de Sciences Po et se rapprocher toujours plus des attentes des lecteurs. Dès 1999, le système de gestion informatique des services de documentation a été intégralement changé, offrant des fonctionnalités nombreuses comme l'**accès au catalogue via Internet**. A la même époque, a été créée la **bibliothèque des 3<sup>èmes</sup> cycles** qui, réunissant 15 000 ouvrages en accès direct, un équipement informatique très adapté et un grand confort de lecture, **répond particulièrement bien aux besoins des étudiants menant des études avancées**. Enfin, la **rénovation de la bibliothèque du 30 rue Saint-Guillaume** a constitué **un des plus gros investissements jamais réalisés par Sciences Po**. La restructuration de l'immeuble a notamment permis de rationaliser l'occupation du bâtiment, de déployer des **collections d'ouvrages et de périodiques en accès direct**, de définir de **nouveaux espaces de lecture** dont toutes les places sont équipées de prises électriques et informatiques, de mettre à disposition de plus nombreux postes informatiques et surtout d'assurer la conformité des locaux aux normes de **sécurité** et d'**accès aux handicapés**.

---

## **DES RESULTATS TRES ENCOURAGEANTS !**

---

La politique internationale ancrée dans la tradition de Sciences Po mais très sensiblement accentuée depuis le milieu des années 90 semble porter ses fruits et les résultats auxquels nous sommes parvenus sont très encourageants.

## **Une attractivité très forte pour les étudiants étrangers**

---

**Près de 30% de nos étudiants sont des étudiants étrangers**. Cette quantité et cette proportion sont uniques dans l'enseignement supérieur français. Cette proportion a d'ailleurs beaucoup augmenté ces dernières années. En 1985-1986, il y avait 14% d'étudiants étrangers à Sciences Po, 18% en 1997-1998.

**Il convient surtout de souligner que plus de 50% des étudiants étrangers qui viennent pour un séjour d'étude souhaitent par la suite rester à Sciences Po pour y obtenir le diplôme**. Cette proportion est exceptionnellement élevée. Elle manifeste une fois de plus la confiance que ces étudiants nous témoignent et constitue le meilleur indicateur de notre performance. Car autant en France nous jouissons d'une forme de « rente » quant à notre recrutement (en raison de notre notoriété et de notre prestige), autant il n'en est rien à l'international. Il n'est pas facile de convaincre un étudiant étranger de venir étudier à Sciences Po pendant une période donnée car l'étudiant en question a le choix entre Sciences Po et une multitude d'autres établissements prestigieux. Il faut donc, pour arriver à le convaincre, faire valoir la qualité de nos formations. Quand, par la suite, l'étudiant en question souhaite rester à Sciences Po, alors cela signifie que nous avons rempli nos engagements. Car nous sommes parvenus à l'attirer par le contenu de notre formation et non par notre image, mais nous sommes ensuite parvenus à le fidéliser, c'est à dire à remplir nos promesses.

Enfin, pour couronner le tout, la qualité des candidatures que nous recevons est de plus en plus élevée. Les candidats viennent des meilleures universités dans le monde : Oxford, Columbia, Harvard, l'Université de Tokyo, de Sydney, Fudan en Chine, la PUC de Rio, l'École centrale de commerce de Varsovie (SGH)...

**La proportion élevée d'étudiants étrangers qui sont à Sciences Po dans des formations diplômantes par rapport à ceux qui sont en échange constitue par conséquent le meilleur indicateur de notre compétitivité.**

## **La reconnaissance de nos partenaires**

---

**Chaque année, Sciences Po accueille entre 60 et 80 professeurs invités étrangers.** Ces professeurs viennent pour une période comprise entre plusieurs semaines et une année entière. Ils sont le signe des liens académiques très forts qui existent entre notre corps enseignant et ses homologues étrangers. En ayant à Sciences Po des activités d'enseignement et de recherche, ils renforcent notre dimension internationale et pluridisciplinaire. Ils animent, en outre, de nombreuses conférences dans les centres de recherche ou dans le cadre des Rencontres internationales des sciences politiques (RISP) inaugurées cette année.

**Les double diplômes sont un autre signe de cette reconnaissance.** Il existe plusieurs moyens d'accréditer ou de «labelliser» des formations. L'accréditation par des organismes privés type Equis et AACSB, l'accréditation par l'Etat qui habilite le contenu des formations et enfin l'accréditation par les pairs. C'est ce dernier modèle que nous avons choisi. **En ayant des double diplômes avec des universités de premier rang, nous positionnons la qualité de notre formation au même niveau que nos partenaires.** Il n'y a pas d'accréditation et de reconnaissance plus forte et efficace.

**L'explosion des candidatures des étudiants français à Sciences Po est un autre signe de reconnaissance** de la pertinence, de l'attractivité et de l'efficacité de notre politique internationale. **En 3 ans**, depuis la réforme de la rentrée 2000, **les candidatures ont augmenté de 50% pour l'entrée en premier cycle et de 40% pour l'entrée en cycle du diplôme.** En 2 ans, **l'École doctorale a quant à elle connu une augmentation de 43%** de ses candidatures. C'est une progression unique, alors même que les courbes démographiques étudiantes sont stables ou en léger déclin.

**Les pouvoirs publics**, notamment le Ministère de l'Education nationale, **ont également reconnu la qualité de la politique internationale conduite par Sciences Po.** Les financements publics de Sciences Po ont ainsi augmenté de 60% en 6 ans. Ils représentaient un total de 44 millions d'euros en 2002 sur un budget de 60 millions d'euros, soit 73% de notre financement.

**Les entreprises ne sont pas en reste.** Leur contribution au financement de Sciences Po, que ce soit par la taxe d'apprentissage, la Formation continue, les partenariats ou le mécénat, a augmenté dans des proportions équivalentes.

Enfin, les recruteurs, qu'ils soient privés ou publics, français ou étrangers, reconnaissent également la plus-value de notre formation. Les jeunes diplômés trouvent des emplois de plus en plus rapidement et à des niveaux de rémunération en constante progression.